



Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation 2023-2024

Dénomination sociale :

SAINTE FOY TARENTAISE LOISIRS DEVELOPPEMENT

R.C.S 534 985 338 CHAMBERY

Société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 50 000,00 €

Siège social : Bonconseil 73640 Sainte Foy Tarentaise

N° Tel : 04 79 06 98 17 – contact.saintefoy@loisirs-solutions.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 40 5349853385

Courtier : GBC MONTAGNE, 298, Avenue maréchal Leclerc, le grand cœur, bat B,73700 Bourg-Saint-Maurice – AXA France IARD atteste que SFTLD est titulaire du contrat d'assurance : RC 10587377504 Groupama Rhône-Alpes-auvergne, 50 rue de saint Cyr atteste que SFTLD est titulaire du contrat d'assurance multirisques N° 42555646- 002.

Exploitant le domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise.

Ci-après dénommée individuellement « La société ».

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTAISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr

Table des matières

Introduction.....	4
1.1 Objet des CGVU.....	4
1.1 Définitions (Forfaits, Usager, Vendeur, etc.).....	4
1 Les Titres de Transport.....	5
1.1 Description et types de titres de transport.....	5
1.2 Tarifs et conditions d'achat.....	5
1.3 Modalités de paiement.....	5
1.4 Les différents supports de titre de transport.....	5
1.5 Délai de rétractation.....	6
1.6 Duplicata de titres de transport.....	6
1.7 Remboursements totaux ou partiels de titres de transport.....	6
1.8 Revente de titres de transport.....	6
1.2 Contrôle des Titres de Transport.....	7
2 Clauses de Transport et Remontées Mécaniques.....	7
2.1 Droits et obligations des usagers.....	7
2.2 Respect des mesures et règles sanitaires.....	7
2.3 Fermeture/arrêt des remontées mécaniques.....	7
2.4 Infractions aux Clauses de Transport.....	8
3 Assurances.....	9
3.1 Types d'assurances proposées.....	9
3.2 Tarifs et conditions d'achat.....	9
3.3 Modalités de remboursement.....	9
4 Réductions et Promotions.....	10
4.1 Liées à l'âge des usagers.....	10
4.2 Liées à la qualité des usagers.....	10
4.3 Liées aux quantités.....	10
4.4 Liées à des promotions commerciales.....	10
5 Conditions Particulières de Vente en Ligne.....	11
5.1 Modalités de Paiement.....	11
5.2 Retrait des Titres de Transport.....	11
5.3 Archivage et Accès au Contrat.....	11
5.4 Droit de Rétractation.....	11
6 Conditions Générales de Vente des Activités.....	12



6.1	Description des Activités	12
6.2	Conditions d'Accès et de Sécurité.....	12
6.3	Réservation et Validité du Titre	12
6.4	Tarification	13
6.5	Non-utilisation ou Utilisation Partielle	13
6.6	Perte ou Vol du Titre	13
7	Médiation et règlement des litiges.....	14

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr



Introduction

1.1 Objet des CGVU

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après dénommées "CGVU") ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente et de l'utilisation des titres de transport et des services proposés par SAINTE FOY TARENTOISE LOISIRS DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiées à associé unique, inscrite au R.C.S 534 985 338 CHAMBERY, au capital de 50 000,00 €, dont le siège social est situé à Bonconseil 73640 Sainte Foy Tarentaise, ci-après dénommée "La société". Ces CGVU s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les prestations offertes par "La société" à ses usagers. Tout achat ou utilisation des services et titres de transport offerts par "La société" implique l'acceptation sans réserve des présentes CGVU.

1.1 Définitions (Forfaits, Usager, Vendeur, etc.)

- Titre de transport : Document émis par "La société", permettant l'accès aux remontées mécaniques du domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise pour une durée déterminée, sous réserve du paiement du tarif en vigueur.
- Support de titre de transport : Dispositif matériel sur lequel est chargé le titre de transport, permettant à l'utilisateur d'accéder aux remontées mécaniques.
- Usager : Toute personne physique qui achète ou utilise un titre de transport ou service proposé par "La société".
- Vendeur : Désigne "La société", responsable de la mise en vente des titres de transport et des services associés au domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise.
- Remontées Mécaniques : Ensemble d'installations exploitées par "La société" et destinées à transporter les usagers sur les pistes de ski du domaine skiable de Sainte-Foy-Tarentaise.
- Activités : Prestations annexes proposées par "La société" sur son domaine skiable, telles que "Pisteur d'un jour", "Dameur d'un soir" et "Mountaincart".

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr

1 Les Titres de Transport

1.1 Description et types de titres de transport

Un titre de transport est enregistré sur un support de titre de transport.

- **Titres nominatifs** : Ces titres de transport sont destinés à des durées de saison ou saison incomplète. Ils nécessitent une identification complète de l'utilisateur (nom, prénom, adresse et photographie). Une photo récente sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre.
- **Titres personnels** : Ces titres sont associés à des durées de 8 à 15 jours. Ils nécessitent une identification partielle de l'utilisateur (photographie sans l'identité et l'adresse).
- **Titres au porteur** : Pour ces titres, l'identification des utilisateurs est totalement absente. Ils couvrent les titres horaires, ainsi que ceux de 1 à 7 jours, et les tickets activités.

1.2 Tarifs et conditions d'achat

Les tarifs des titres de transport sont toutes taxes comprises (TTC) en euros, et sont susceptibles de changer en cours de saison en cas de modifications législatives. Des tarifs différenciés sont appliqués pour les achats en ligne par rapport aux tarifs aux caisses des remontées mécaniques. L'achat en ligne est vivement recommandé pour bénéficier des meilleurs tarifs.

En outre, lors d'événements spéciaux sur le domaine skiable, la société se réserve le droit de modifier le tarif du ticket piéton.

GRILLE TARIFAIRE DISPO ANNEXE X

1.3 Modalités de paiement

Les moyens de paiement acceptés par la société sont :

- Chèque bancaire (en euros), tiré sur un compte ouvert en France. Pour tout paiement supérieur à 15 €, une pièce d'identité sera réclamée.
- Carte bancaire
- Chèque vacances émis par l'ANCV (avec présentation d'une pièce d'identité)
- Espèces :
 - Jusqu'à 10 000,00 euros pour un particulier non commerçant n'ayant pas son domicile fiscal en France (après vérification d'identité et de domicile)
 - Jusqu'à 1 000,00 euros pour un particulier non commerçant ayant son domicile fiscal en France
 - Jusqu'à 1 000,00 euros pour les professionnels partenaires de la société payant leur facture en espèces

À noter que les paiements en espèces, les paiements par chèque bancaire et les paiements par chèque vacances émis par l'ANCV sont limités aux achats en point de vente et ne peuvent être utilisés pour des achats à distance.

1.4 Les différents supports de titre de transport

Les titres de transport sont principalement édités sur un support Main Libre, réutilisable, vendu au prix de trois euros pour ceux qui ne disposent pas déjà de ce type de support.

Les tickets activités, en revanche, sont émis sur des supports Main Libre non réinscriptibles et recyclables, offerts par la société. Ces titres de transport sont temporisés et ne peuvent être utilisés simultanément par plusieurs utilisateurs.

1.5 Délai de rétractation

Achats en ligne : Tout usager qui achète un titre de transport à distance via le site internet de la société bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de paiement de sa commande, conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation. Cependant, ce droit ne s'applique pas si le titre de transport est valable pour une date ou période déterminée, ni s'il a été utilisé, même partiellement, avant la fin de ce délai. Pour exercer ce droit, l'utilisateur doit notifier la société de sa décision de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le remboursement intervient dans les 15 jours à compter de la date à laquelle la société a été informée de la rétractation. Toutefois, ce remboursement peut être différé jusqu'à la date de réception des supports de titres de transport ou jusqu'à la fourniture par le consommateur d'une preuve d'expédition de ces supports.

Achats en point de vente : Les usagers achetant des titres de transport valables pour 3 jours ou plus bénéficient d'un délai de réflexion de 24 heures pour vérifier l'exactitude des titres remis. Durant ce délai, ils peuvent soit modifier le type de titre de transport, soit prolonger la durée de validité. Passé ce délai, aucune modification n'est admise.

1.6 Duplicata de titres de transport

En cas de perte, vol ou détérioration du titre de transport, un duplicata peut être émis par la société. Pour ce faire, l'utilisateur doit présenter une preuve d'achat (reçu, facture ou autre justificatif) et s'acquitter des frais administratifs relatifs à l'édition d'un duplicata. Il est à noter que le titre de transport original sera alors désactivé et ne pourra plus être utilisé.

1.7 Remboursements totaux ou partiels de titres de transport

Les tarifs des titres de transport, incluant ceux pour séjours et saison, sont définis en tenant compte d'une dégressivité avantageuse. Ainsi, lorsque l'utilisateur acquiert un titre de transport :

- Si un titre n'a pas été utilisé ou a été utilisé partiellement, il ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la raison (maladie, accident ou toute autre cause personnelle à l'utilisateur), quelle que soit la durée de validité du titre de transport.
- Il est recommandé aux détenteurs de titres de transport d'envisager une assurance spécifique pour couvrir ce risque. Des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès des points de vente de la société.
- Les titres de transport valables pour des journées non consécutives doivent être entièrement utilisés pendant la saison d'hiver en cours. Une fois cette saison terminée, ils ne pourront plus être utilisés, sans possibilité de remboursement ni de report de validité.

1.8 Revente de titres de transport

Toute forme de commerce, échange, troc ou revente de titres de transport, que ce soit pour la totalité ou une partie de sa validité, est strictement prohibée, sauf en cas d'autorisation spécifique



délivrée par l'exploitant suite à un accord contractuel. Tout contrevenant à cette interdiction est susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux compétents.

1.2 Contrôle des Titres de Transport

Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle.

- L'absence de titre de transport ou l'utilisation d'un titre de transport non-conforme entraîne une indemnité transactionnelle équivalente à 5 fois le prix du forfait journée de la catégorie concernée. Cette indemnité pourra être majorée des frais de dossier, selon la réglementation en vigueur.
- La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié expose le contrevenant à des poursuites pénales et au paiement de dommages et intérêts. Dans tous ces cas, les forfaits pourront être confisqués à des fins de preuve et/ou afin de les restituer à leur propriétaire légitime.

2 Clauses de Transport et Remontées Mécaniques

2.1 Droits et obligations des usagers

Tout usager muni d'un titre de transport valide a le droit de circuler librement sur les installations de remontées mécaniques en adéquation avec la catégorie et la durée de validité de leur titre.

Le titre de transport, une fois acquis avec un tarif préférentiel, est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré à une autre personne.

Chaque usager doit respecter les règles et consignes de sécurité en vigueur. Ceci inclut les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant, et les recommandations de la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Les usagers mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci ont confié la garde. Il est de la responsabilité de ces derniers de s'assurer que les mineurs respectent toutes les règles et consignes pertinentes.

2.2 Respect des mesures et règles sanitaires

Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers doivent respecter les mesures et règles sanitaires mises en place pour prévenir les risques sanitaires. Ces mesures peuvent inclure, sans s'y limiter, le port de masque, le respect des distances de sécurité et l'utilisation de gel hydroalcoolique. La société se réserve le droit de refuser l'accès aux installations à toute personne ne respectant pas ces règles.

2.3 Fermeture/arrêt des remontées mécaniques

La société des remontées mécaniques se réserve le droit de fermer ou d'arrêter temporairement ou définitivement ses installations pour des raisons techniques, météorologiques ou de sécurité. Dans des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des cas fortuits ou des événements causés par des tiers, la société ne peut être tenue pour responsable et ne doit aucune indemnité.

1.2.1 Fermetures Temporaires

La société des remontées mécaniques se réserve le droit de fermer ou d'arrêter temporairement ou définitivement ses installations pour des raisons techniques, météorologiques ou de sécurité. Dans



des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des cas fortuits ou des événements causés par des tiers, la société ne peut être tenue pour responsable et ne doit aucune indemnité.

1.2.2 Fermetures de Longue Durée et Cas de Force Majeure

Les mesures adoptées par la Société en cas de force majeure sont mises en œuvre lorsqu'une interruption significative des remontées mécaniques et pistes de ski se produit, qu'elle soit due à des décisions de la Société ou à des circonstances extérieures exceptionnelles (telles que l'interruption d'approvisionnement électrique, des conditions atmosphériques exceptionnelles, la fermeture administrative liée à une pandémie, restrictions gouvernementales, etc.).

- Arrêt des ventes : En cas de force majeure, aucun titre de transport de plus d'un jour ne sera vendu.
- Indemnisation en cas de réduction des tarifs pour fermeture partielle : Les détenteurs d'un titre de transport acheté avant l'interruption peuvent être éligibles à diverses formes d'indemnisation en fonction de la durée et de la nature de la fermeture. Ils bénéficieront :
 - D'une prolongation immédiate en journées.
 - D'un avoir en journées, à utiliser soit avant la fin de la saison en cours, soit la saison suivante.
 - D'un remboursement différé, égal à la différence entre le prix payé par l'utilisateur d'une part, et le nombre de journées utilisées, multiplié par le tarif journalier en vigueur.
- Conditions de dédommagement : La dégressivité d'un forfait couvre la «non-consommation» potentielle. Seuls les titres ayant été acquis et réglés directement par le client auprès de l'exploitant peuvent donner lieu à un dédommagement.
- Evacués en ligne : Dans le cas où les personnes sont évacuées d'une remontée mécanique hors service, des indemnités spécifiques s'appliqueront.
- Cas de force majeure - Forfaits Saison 2023/2024 : En cas d'interruption totale due à un cas de force majeure excédant 15 jours consécutifs, des modalités spéciales d'indemnisation sont prévues pour les détenteurs de forfaits saison.

2.4 Infractions aux Clauses de Transport

Toute personne ne possédant pas de titre de transport valide, utilisant un titre non conforme ou falsifié, sera immédiatement exclue du domaine skiable. De même, le non-respect des consignes et règles mentionnées précédemment peut entraîner des sanctions ou l'expulsion.

Lorsqu'il y a violation des règlements de police ou des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, les forfaits peuvent être confisqués par l'exploitant à des fins de preuve. Selon la gravité de l'infraction commise, cette dernière peut entraîner le paiement d'une indemnité forfaitaire, potentiellement majorée des frais de dossier. De plus, des poursuites judiciaires peuvent être engagées, et des dommages et intérêts peuvent être réclamés au contrevenant.

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr



3 Assurances

3.1 Types d'assurances proposées

La société des remontées mécaniques, en collaboration avec une société tierce, DIOT MONTAGNE ASSURANCE – Carré Neige, propose aux usagers des produits d'assurance adaptés à la pratique du ski. Ces produits incluent l'assurance "Carré Neige" pour des durées variables (journée, saison).

3.2 Tarifs et conditions d'achat

Les tarifs et conditions d'achat des produits d'assurance sont disponibles aux guichets de la société et sur son site de ventes en ligne. Les usagers sont encouragés à se renseigner pour choisir l'assurance la plus adaptée à leurs besoins.

3.3 Modalités de remboursement

Certains produits d'assurance offrent des garanties de remboursement en cas de non-utilisation des titres de transport de remontées mécaniques ou des cours de ski, selon des conditions spécifiques. Les détails relatifs aux modalités de remboursement et aux autres garanties offertes peuvent être obtenus auprès de la société d'assurance ou aux guichets des remontées mécaniques.

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr

4 Réductions et Promotions

4.1 Liées à l'âge des usagers

- Enfant -8 ans : Gratuité, mais le support est facturé 3,00€.
- Enfant 8-14 ans : Réduction de 10% sur le Tarif Adulte.
- Adulte 15-64 ans : Tarif plein.
- Senior 65-74 ans : Réduction de 10% sur le Tarif Adulte.
- Senior 75 ans et + : Gratuité, mais le support est facturé 3,00€.

Les dates de naissance peuvent être vérifiées lors de l'achat selon les types de titres définis en section 2.1 de ce document ou lors de contrôles.

4.2 Liées à la qualité des usagers

Handicapés : 50% de remise sur présentation de la carte d'invalidité du ministère des Anciens combattants ou de la carte d'handicap civil du ministère du travail (uniquement pour handicaps de plus de 80%). Les titres sont émis avec le code "handicapés". Lorsqu'un accompagnateur est nécessaire pour le déplacement du bénéficiaire, celui-ci reçoit le même tarif réduit.

Étudiants : Tarif spécial pour les étudiants de moins de 25 ans sur présentation d'une carte d'étudiant valide pour l'année en cours et d'une pièce d'identité.

4.3 Liées aux quantités

- Familles : Tarif "Tout le monde au prix de l'enfant" pour les familles composées de 2 adultes (ou seniors) et de 2 à 6 enfants. Durée du titre : 3 à 15 jours.
- Tribus (achat sur Internet uniquement): 5% de remise pour un groupe de 4 à 10 personnes prenant des titres de 3 à 15 jours.
- Groupes : Réductions selon le nombre de participants : 10% (13-49 personnes), 15% (50-99 personnes), 20% (100-199 personnes), 30% (200 personnes et +). Pour être considéré comme un groupe, il doit satisfaire certaines conditions comme un responsable unique, au moins 13 personnes prenant des titres similaires et un paiement unique.

4.4 Liées à des promotions commerciales

Des promotions ponctuelles peuvent être offertes tout au long de la saison. Les détails spécifiques de ces promotions ne sont pas inclus dans ces CGVU, mais sont disponibles sur notre site web ou auprès de notre service client.



5 Conditions Particulières de Vente en Ligne

5.1 Modalités de Paiement

Pour toute commande effectuée en ligne, seul le paiement par carte bancaire est accepté.

5.2 Retrait des Titres de Transport

Suite à l'achat en ligne, les titres de transport doivent être soit rechargés sur un support existant (si le client en possède un), soit retirés sur place, en billetterie ou aux automates. Aucune livraison à domicile n'est prévue.

5.3 Archivage et Accès au Contrat

Conformément à la législation en vigueur, nous conservons une copie de chaque transaction pour une période de 5 années. Les clients peuvent accéder à leurs contrats passés en se connectant à leur compte sur notre site web.

5.4 Droit de Rétractation

Conformément à la section 2.5 de nos CGVU, vous disposez d'un droit de rétractation pour les achats effectués en ligne. Pour plus de détails sur l'exercice de ce droit, veuillez-vous référer à la section 1.5.

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr

6 Conditions Générales de Vente des Activités

6.1 Description des Activités

a. Mountaincart :

En été :

- Descente ludique sur piste bleue (2.2 km) ou piste rouge (1.3 km) avec un dénivelé de 130m.
- Le port du casque intégral est obligatoire tout au long de l'activité.
- Prérequis : Avoir 10 ans révolus, mesurer plus de 1m40, et être accompagné par un adulte si moins de 14 ans.

En hiver :

- Descente ludique sur une piste de 1.3 km après la fermeture du domaine skiable.
- Prérequis : Être âgé de 11 ans révolus, mesurer plus de 1m50, et être accompagné par un adulte si moins de 14 ans. Une seule personne par Mountaincart.
- Vêtements adaptés aux conditions météorologiques et masque de ski recommandé.

b. Vis ma vie « Pisteur d'un jour » :

- Découverte du métier de pisteur secouriste pendant environ 2h30, selon les conditions météorologiques.
- Prérequis : Bon niveau de ski (Niveau 3 "Étoile d'Or" minimum), port du casque pendant les déplacements.

c. Vis ma vie « dameur d'un soir » :

- Exploration du rôle du conducteur d'engin de damage après la fermeture du domaine skiable pour une durée de 2 heures.
- Prérequis : Les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

6.2 Conditions d'Accès et de Sécurité

Chaque activité a ses propres conditions d'accès et règles de sécurité. Les participants doivent respecter toutes les règles affichées, prendre connaissance des conditions d'accès (comme l'âge ou la taille minimum) et des consignes données par le personnel.

Note : Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

6.3 Réservation et Validité du Titre

La réservation est essentielle, possible jusqu'à la date de l'activité, sous réserve de disponibilité. Chaque achat donne lieu à un justificatif de vente. Les activités sont disponibles à l'achat individuellement ou en pack. Tous les titres sont datés et doivent être présentés au début de l'activité.



6.4 Tarification

Les prix des activités sont mentionnés dans les guides tarifaires, disponibles dans les points de vente et sur le site. Ces tarifs, exprimés en euro (TTC), sont fermes pendant leur période de validité.

6.5 Non-utilisation ou Utilisation Partielle

Uniquement en cas d'annulation par le vendeur, un remboursement est envisageable, si aucun report n'est proposé. Les clients absents à la date indiquée ne recevront aucune compensation.

6.6 Perte ou Vol du Titre

En cas de perte ou vol du titre associé à une activité, aucun duplicata ne sera émis.

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr



7 Médiation et règlement des litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de difficulté d'interprétation ou d'application de l'une de ses dispositions, la version française prévaudra. Si une réclamation soumise aux guichets ou par écrit à « SAS Sainte Foy Tarentaise Loisirs Développement – Bonconseil – 73640 Sainte Foy Tarentaise » ne trouve pas de résolution satisfaisante, le Client peut recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage). En cas de contentieux et à défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Ste Foy Tarentaise LD - Bonconseil
73640 SAINTE-FOY-TARENTOISE - FRANCE

+ 33 (0) 4 79 06 95 15
contact.saintefoy@loisirssolutions.com

RCS CHAMBERY : 534.985.338 • Code NAF : 4939C

 loisirs-solutions.fr